

Somalie

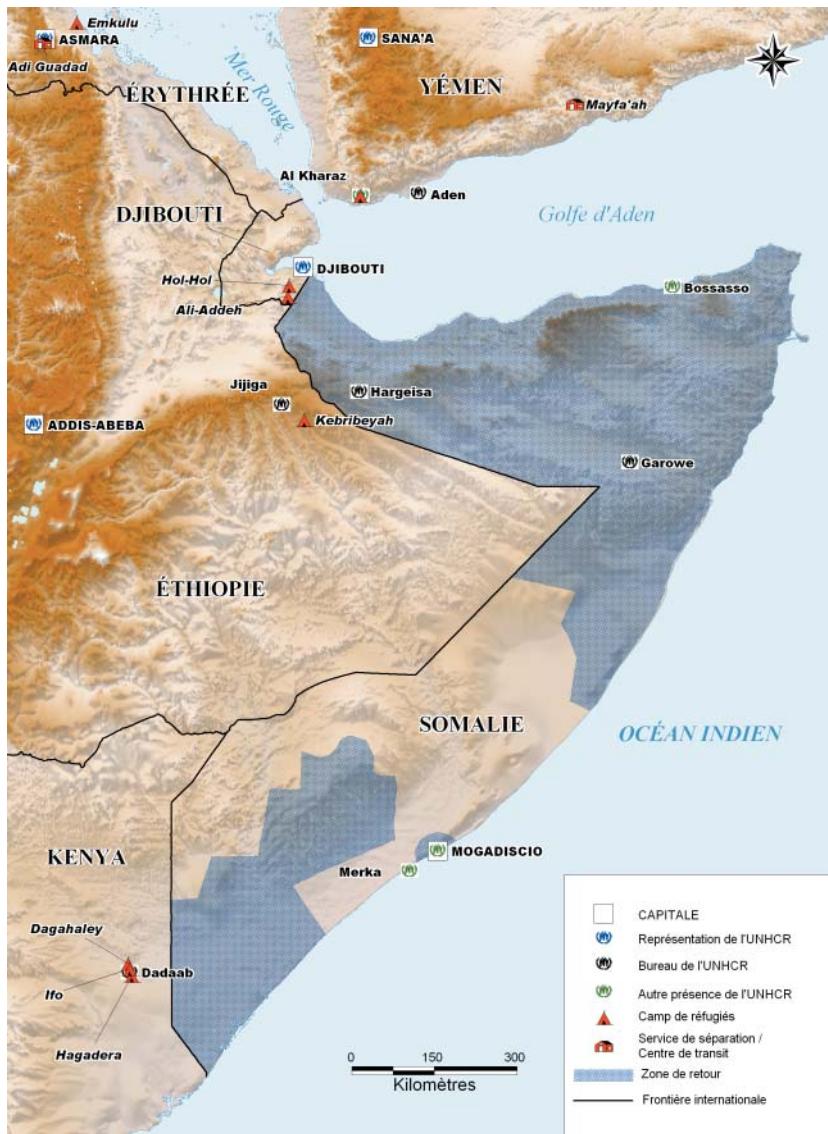
Environnement opérationnel

Contexte

Les conditions de sécurité demeurent précaires dans de nombreuses régions du pays. Le Gouvernement fédéral de transition (GFT) a été affaibli par des différends relatifs au choix de son lieu d'implantation et au déploiement de forces étrangères. En dépit du soutien international, le GFT n'a pas été en mesure d'imposer son autorité au-delà de la ville de Baidoa, ni d'établir des institutions nationales et des structures gouvernementales.

La situation est devenue plus complexe au début de l'année 2006 avec l'émergence des milices de l'Union des tribunaux islamiques (UTI), qui ont pris le contrôle de Mogadiscio et de la majeure partie du centre et du sud de la Somalie jusqu'au « Puntland ». Les combats ont provoqué un nouvel exode de Somaliens, principalement vers le Kenya.

Les négociations entre le GFT et l'UTI se sont tenues à Khartoum sous les auspices de la Ligue des États arabes. En septembre, les deux parties ont accepté de reconstituer l'armée et la police nationales, sous réserve d'un accord de partage des pouvoirs qui devait faire l'objet de pourparlers en octobre 2006. Entre-temps, les conditions de sécurité se sont tellement dégradées – avec une tentative d'assassinat du Président à Baidoa, le meurtre d'une religieuse italienne et une menace ouverte à l'encontre des Nations Unies – que tout le personnel international du centre et du sud de la Somalie a été déplacé en septembre 2006. Par mesure de précaution, le personnel présent au « Puntland » a également été évacué, mais a été autorisé à revenir en octobre.



La situation est toutefois demeurée stable au « Somaliland », où des élections législatives se sont déroulées dans le calme, ainsi qu'au « Puntland », où un accord de partage des pouvoirs jugé viable a été conclu.

Entre janvier et août 2006, l'UNHCR a contribué au rapatriement de près de 1 500 réfugiés somaliens, ce qui porte à

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2007		Décembre 2007	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Éthiopie	1 120	1 120	1 170	1 170
	Pays divers	120	120	130	130
Demandeurs d'asile	Éthiopie	330		1 010	
Retournees ¹		10 000	10 000	5 000	5 000
Déplacés internes ²		400 000	150 000	400 000	150 000
Total		411 570	161 240	407 310	156 300

¹ Le nombre total de rapatriés depuis le paroxysme de la crise est estimé à 1,25 million, sur une population de 6,8 millions. 496 000 d'entre eux sont rentrés avec l'aide de l'UNHCR. De plus, quelque 300 000 personnes bénéficièrent des programmes de l'UNHCR au sein des communautés d'accueil.

² Le programme de l'UNHCR sera destiné directement aux quelque 150 000 déplacés internes auxquels l'Organisation a accès ; par ailleurs, la coordination globale des modules protection et abris bénéficiera à 400 000 déplacés internes.

496 000 environ le nombre total des personnes rapatriées avec l'assistance de l'organisation. Quelque 8 500 réfugiés supplémentaires ont regagné leur pays sans l'aide de l'Organisation. Par ailleurs, l'UNHCR a porté assistance à quelque 850 réfugiés installés au « Somaliland ».

Besoins

En Somalie, les besoins des rapatriés et des déplacés internes sont immenses. Les personnes de retour d'exil viennent grossir les rangs de populations déjà pauvres dans l'un des pays les moins développés au monde. Doté de ressources limitées, l'UNHCR ne peut répondre qu'aux besoins les plus pressants et en appelle à la participation des acteurs du développement.

L'UNHCR a instauré des mécanismes de coordination efficaces avec les ONG et l'Équipe des Nations Unies dans le pays. En l'absence d'un Gouvernement central, la planification conjointe avec l'ensemble des intervenants s'avère toutefois difficile, voire impossible dans le centre et le sud de la Somalie. Par conséquent, la plupart des programmes de l'UNHCR se basent sur des consultations avec des autorités, des organismes et des bénéficiaires individuels. Au « Somaliland », en revanche, des évaluations conjointes ont été entreprises dans une vingtaine de districts. Le Programme de réintégration des rapatriés et des déplacés internes, qui chapeaute l'action conjointe de l'UNHCR et du PNUD, a fait l'objet d'une évaluation externe. Celle-ci a montré que pour assurer la viabilité des retours, il était nécessaire de mettre l'accent non plus sur les services de base en matière d'éducation, d'eau, de santé et d'assainissement, mais sur l'autosuffisance des rapatriés, des déplacés internes et des autres personnes relevant de la compétence de l'Organisation. C'est particulièrement le cas dans les zones rurales. Les interventions en milieu rural doivent par ailleurs tenir compte de la dégradation de l'environnement due au déboisement, au pâturage excessif, aux dégâts causés par la sécheresse et autres catastrophes naturelles.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile vivant en milieu urbain doivent bénéficier d'une aide de subsistance, ainsi que de services de santé et d'éducation. Beaucoup d'entre eux peuvent également nécessiter une réinstallation, car il existe peu de possibilités d'intégration sur place. En outre, des milliers d'étrangers, parmi lesquels figurent beaucoup de demandeurs d'asile potentiels, arrivent chaque année au « Somaliland » et au « Puntland ». Le système de détermination du statut de réfugié mis en place au « Somaliland » depuis quelques années devra être renforcé, tandis qu'au « Puntland », une capacité de protection est en cours d'instauration. Enfin, les arrestations et les mises en détention de réfugiés et de demandeurs d'asile demeurent trop fréquentes en Somalie.

Les évaluations participatives ont également révélé la nécessité d'accorder plus de place aux femmes et aux enfants, y compris aux adolescents, dans les activités d'éducation et de développement des compétences. Des interventions seront également nécessaires pour éradiquer les mutilations génitales féminines et autres pratiques culturelles nocives, ainsi que pour lutter contre l'épidémie de VIH/SIDA.

Total des besoins : 6 103 812 dollars E.-U.
(Programme annuel seulement. Les besoins financiers relatifs au programme supplémentaire en faveur des déplacés internes sont en cours de finalisation.)

Objectifs principaux

- Aider à créer des conditions propices au retour durable des réfugiés somaliens dans les zones sûres du « Somaliland » et du « Puntland » ; tendre vers les mêmes objectifs dans le centre et le sud de la Somalie, où les conditions ne sont pas encore favorables à un rapatriement à grande échelle.
- Favoriser la réintégration des rapatriés en leur offrant notamment des possibilités de génération de revenus et en améliorant les services de base dispensés tant aux rapatriés qu'aux communautés d'accueil.
- Offrir une protection internationale et une assistance humanitaire aux réfugiés auxquels l'UNHCR a physiquement accès ; garantir une gestion et un traitement adéquats des demandeurs d'asile ; rechercher des solutions durables.
- Contribuer aux efforts collectifs déployés par les Nations Unies pour améliorer la protection et l'assistance dispensées aux déplacés internes.

Cibles prioritaires en 2007

- 100 pour cent des demandeurs d'asile et des réfugiés sont recensés et rapidement orientés vers l'UNHCR pour la détermination de leur statut ; au « Somaliland », 100 pour cent d'entre eux reçoivent des documents individuels délivrés en partenariat avec les autorités.
- Au « Somaliland », quelque 1 300 réfugiés reçoivent une aide de subsistance et d'autres formes d'assistance.
- Une formation est dispensée aux agents gouvernementaux chargés de veiller à l'application des lois relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ; le nombre des arrestations et des mises en détention de demandeurs d'asile est réduit.
- Une assistance et une représentation juridiques sont mises à la disposition de tous les rapatriés, notamment en matière de propriété foncière et immobilière.
- Dans les zones de retour, l'accès à l'eau augmente de 30 à 40 pour cent au « Somaliland » et dépasse les 44 pour cent actuels au « Puntland ».
- La mortalité infantile, y compris celle des enfants de moins de cinq ans, est réduite (niveau actuel respectivement 133/1 000 et 225/1 000).
- Des programmes de sensibilisation permettent de réduire le taux de mutilations génitales féminines, qui est actuellement de 95 pour cent.
- Trois pépinières sont créées en vue du reboisement. Les arbrisseaux servent au reboisement des zones de retour et la production de charbon est réduite.
- Des partenariats sont établis avec le PNUD, la FAO et l'ONU-Habitat autour de projets de subsistance ; des projets destinés à générer des revenus de façon durable sont élaborés et mis en œuvre. Des cours d'alphabétisation et des formations techniques sont proposés aux femmes dans toutes les zones de retour.

Stratégie et activités

Dans les programmes de réintégration, l'UNHCR maintiendra une approche communautaire pour améliorer l'accès aux services essentiels, tout en mettant l'accent sur l'autosuffisance et la génération de revenus. Ces activités seront adaptées aux besoins des segments les plus vulnérables de la population rapatriée et se baseront sur une analyse des lacunes encore présentes à l'issue des précédentes interventions. L'UNHCR s'attachera en priorité à consolider le programme mis en œuvre au « Somaliland », avant de le transmettre aux organismes de développement. Parallèlement, son intervention en Somalie se réoriente vers la réintégration des rapatriés au « Puntland » et sur la protection des déplacés internes.

De nombreux réfugiés rapatriés au « Puntland » vivaient auparavant dans d'autres régions de Somalie et partagent désormais des sites d'installation insalubres avec des déplacés internes. En raison de la pénurie de terrains observée en zone urbaine et de l'utilisation privée qui est faite des parcelles publiques, il est très difficile pour les autorités d'aménager des sites d'installation pour les rapatriés et les déplacés internes. La viabilité des retours des réfugiés somaliens donc doit être envisagée en corrélation avec la recherche de solutions durables pour les déplacés internes.

L'UNHCR aidera les diverses autorités somaliennes à renforcer leurs capacités de protection des demandeurs d'asile, des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes. L'Organisation offrira une protection juridique et une assistance vitale aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains de Hargeisa et de Garowe. Elle cherchera en outre des

Les déplacés internes en Somalie

Dans un contexte de grande insécurité et d'instabilité politique qui laisse présager de nouveaux déplacements de population dans les mois à venir, les Nations Unies et les ONG s'efforcent de porter assistance aux personnes actuellement déplacées à l'intérieur du pays, dont le nombre est estimé à environ 400 000. La majorité des déplacés vivent dans les grandes villes, entassés dans des sites d'installation temporaires sur des terrains privés où ils sont à la merci des propriétaires et ne disposent d'aucun service de base. Généralement dénués d'autonomie et de qualifications, beaucoup ont recours au travail occasionnel et à la mendicité.

Début 2006, l'Équipe des Nations Unies dans le pays a élaboré un plan d'intervention pour assurer la protection des déplacés internes. Ce plan associe la protection aux services communautaires, aux abris d'urgence, aux articles non alimentaires et aux services de base. Tout le concept a été élaboré dans le cadre d'une approche modulaire des déplacements internes, l'UNHCR étant le chef de file des modules consacrés à la protection et aux abris.

Le travail des modules a déjà commencé en mettant l'accent sur les quatre domaines suivants :

- **Mobilisation communautaire** : fin 2006, un cadre de mobilisation communautaire était en cours d'élaboration. Ce cadre vise à mobiliser la communauté dans tous les sites d'installation de déplacés à travers le pays. Il consolidera l'action déjà entreprise au niveau des services communautaires pour intégrer la protection et les droits de l'homme partout où c'est nécessaire, en mettant en avant le concept de « protection communautaire ». En 2007, ce cadre définira également des critères et des méthodologies de sélection des bénéficiaires des différentes initiatives.
- **Opération de profilage des déplacés internes** : en juin 2006, le module chargé de la protection au sein du Comité permanent interorganisations (CPI) a entrepris d'élaborer un cadre commun pour la collecte et l'analyse d'informations relatives aux déplacés. La Somalie est l'un des premiers pays désignés pour tester les directives récemment définies par le CPI pour cette opération de profilage. Sous l'égide de l'UNHCR, chef de file du module de protection, la première étape a consisté à examiner les données existantes afin de faire l'inventaire des informations déjà disponibles, d'identifier les lacunes et de mettre sur pied une opération séparée. Les lacunes ont été analysées et les lieux d'implantation des déplacés ont été sélectionnés. L'opération de profilage devait débuter en octobre 2006.
- **Suivi de la population** : un suivi permettrait de réunir des informations sur les populations déplacées et sur tout nouveau déplacement, afin de permettre aux organisations humanitaires de planifier l'assistance requise.
- **Suivi de la protection** : un réseau de partenaires nationaux a été mis sur pied pour collecter des informations sur les violations des droits de l'homme. Les informations fournies par ce réseau permettront de lancer des interventions pour prévenir ou réparer ces violations. Ces interventions seront entreprises dans la mesure du possible, compte tenu de l'accès extrêmement limité dont dispose le personnel humanitaire.
- **Module consacré aux abris** : l'UNHCR et l'ONU-Habitat dirigent conjointement le nouveau module consacré aux abris. L'UNHCR sera le chef de file pour les abris d'urgence et les abris temporaires, tandis que l'ONU-Habitat sera responsable des abris permanents.

En 2007, l'UNHCR poursuivra ces activités et s'efforcera de trouver des solutions durables au sort des déplacés internes, en respectant la stratégie des Nations Unies relative aux déplacés somaliens. Celle-ci établit un lien entre l'amélioration globale de la situation des déplacés et les solutions durables qui pourront être apportées à leur sort et à celui des rapatriés.

Les principaux objectifs stratégiques de ce projet sont donc :

- l'amélioration de la protection des déplacés internes et autres populations vulnérables
- l'amélioration des conditions de vie des déplacés et autres populations vulnérables
- la recherche et la promotion de solutions durables au sort des déplacés, des rapatriés et des autres populations vulnérables.

possibilités de réinstallation pour les réfugiés ne pouvant être intégrés sur place ou rapatriés.

Contraintes

La faiblesse des autorités centrales et locales et de la gouvernance exercée au cours des 15 dernières années, encore aggravée par la reprise des combats, continue à entraver les opérations de secours et de retour dans le centre et le sud de la Somalie. Les infrastructures et les services publics se sont effondrés et la majorité des personnes qualifiées ont quitté le pays ou projettent de le faire pour tenter leur chance à l'étranger.

La sécheresse prolongée qui a sévi en 2005 et les inondations qui l'ont suivie en 2006 ont fait chuter le niveau de la sécurité alimentaire, déjà très bas. Dans le nord, le centre et le sud de la Somalie, on estime que 1,4 million de personnes se trouvent encore dans une situation d'urgence humanitaire. La dégradation de l'environnement provoquée par l'utilisation de charbon et la surexploitation du bois de chauffage, à laquelle s'ajoute l'embargo sur les exportations de bétail vers l'Arabie saoudite, a eu un impact négatif sur l'économie. Par conséquent, la Somalie demeure confrontée à des taux de malnutrition élevés, encore aggravés par une situation médicale et sanitaire précaire.

Les autorités, en particulier dans le centre et le sud de la Somalie, disposent d'une capacité très limitée à traiter les problèmes existants. La pénurie de services de base observée dans la majeure partie du pays rend difficile l'intégration des rapatriés et des déplacés internes. Enfin, le déficit de financement des activités de redressement et de développement entreprises par les institutions des Nations Unies et les ONG, ainsi qu'une absence totale d'aide bilatérale, demeurent des contraintes majeures.

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR

Nombre de bureaux	6
Effectif total	51
Fonctionnaires internationaux	9
Collaborateurs nationaux	33
VNU	6
JEA	1
Agents déployés	2

Coordination

La coordination globale est assurée par l'Équipe des Nations Unies dans le pays, le Comité permanent interorganisations pour la Somalie et le Comité de coordination et de gestion, qui réunit le GFT, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, des donateurs et des ONG. La sécurité est placée sous la responsabilité de



L'UNHCR a remis en état le centre de l'Association pour l'émancipation des femmes du « Somaliland » et lui a fourni des équipements pour assurer des formations techniques. *UNHCR / K. McKinsey*

l'équipe de gestion de la sécurité des Nations Unies. La coordination des ONG est quant à elle confiée au consortium des ONG.

L'UNHCR participe à l'évaluation conjointe des besoins réalisée sous l'égide des Nations Unies et de la Banque mondiale au sein du module chargé des moyens de subsistance et des solutions pour les déplacés. Les résultats de cette évaluation serviront de base au Cadre de reconstruction et de développement pour la Somalie. Par ailleurs, le Projet préparatoire au Plan d'action global en faveur de la Somalie vise à rechercher des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des rapatriés somaliens.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Agence d'aide humanitaire et de gestion des catastrophes (« Puntland »), Commission nationale pour les réfugiés (GFT), ministère de l'Intérieur (« Somaliland »), ministère de l'Intérieur, de la Sécurité du territoire, du Désarmement, de la Démobilisation et de la Reconstruction (« Puntland »), ministère de la Planification et de la Coopération internationale (« Puntland », « Somaliland », GFT), ministère de la Réinstallation, de la Réhabilitation et de la Reconstruction (« Somaliland »).

ONG : *Agricultural Development Organization, Bani'Adam, Community Concerned Somalis, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Galkayo Education Centre for Peace and Development, Hargeisa Voluntary Youth Committee, Health Unlimited, HIGSAD, Save Somali Women and Children, Shafi'i Social Development Organization, Somali Development and Rehabilitation Organization, Somali Reunification Women's Union, Somali Women Concern, United Somali People Organization.*

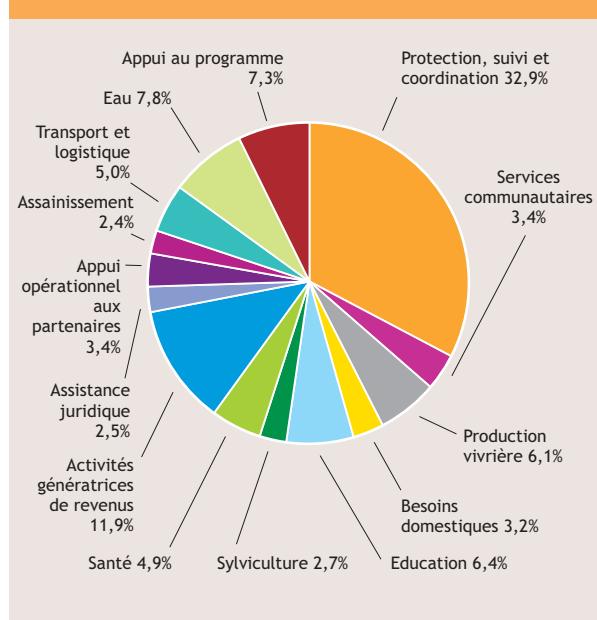
Partenaires opérationnels

Autres : Commission européenne, FAO, OCHA, OIM, OMS, ONU/Habitat, PAM, PNUD, UNESCO-PEER, UNICEF, UNIFEM.

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Budget-programme annuel	
	2006	2007
Protection, suivi et coordination	2 352 826	1 978 201
Abris et infrastructures	0	55 000
Activités génératrices de revenus	855 000	620 000
Appui opérationnel (aux partenaires)	240 700	175 900
Assainissement	175 000	90 000
Assistance juridique	180 600	333 300
Besoins domestiques	227 000	267 200
Bétail	0	110 000
Eau	560 000	200 000
Education	460 700	354 300
Production vivrière	440 000	500 000
Santé	348 300	197 300
Services communautaires	242 700	206 000
Sylviculture	195 000	95 000
Transport et logistique	355 000	220 000
Total des opérations	6 632 826	5 402 201
Appui au programme	522 545	701 611
Total	7 155 371	6 103 812

Budget-programme annuel par secteur en 2006



Budget-programme annuel par secteur en 2007

